



Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

www.braqueallemand-cfba.com

DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL

Pour formuler une demande afin d'être enregistré à titre initial au Livre des Origines Français le propriétaire doit :

- Dans un premier temps se renseigner sur la race en question, prendre l'avis d'éleveurs ou de personnes connaissant bien le standard, la morphologie que doit présenter le sujet, et ses traits de caractères,
- Remplir le formulaire existant sur le site de la Société Centrale Canine,
- Remplir les conditions demandées par le Club : être Non Porteur de l'EBJ et de VW2, et radiographié Dysplasie A ou B (joindre copies des résultats),
- Prendre en compte le fait que le Comité a décidé d'appliquer les mêmes conditions d'âge qu'un TAN pour accéder à l'épreuve de travail jugé obligatoirement par un examinateur faisant partie du Comité et désigné par le Club de Race, soit de 6 à 36 mois maximum le jour du passage,
- Noter qu'il a été décidé que cet examen se déroulerait en 2019 lors de la journée annuelle du TROPHEE DES JEUNES à Escource (40) le 12 ou le 13 Octobre,
- Savoir que cette épreuve n'est pas un TAN, que le résultat ne pourra donc pas être annoté sur le pédigrée en cas de réussite, puisque le chien au jour de l'épreuve est toujours NON-LOF,
- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur. Il est recommandé par le club de race de participer aux épreuves spéciales organisées (Nle, Rgle, SP) par le CFBA afin d'avoir des points de comparaison,
- Fournir le plus possible de renseignements sur les ascendants potentiels,

Il est important de tenir compte dans cette démarche et de noter qu'en cas d'obtention de l'aval du club :

- Le pédigrée délivré ne comportera que le nom du chien en question et qu'aucune autre case ne pourra être remplie. Il conviendra de le signaler aux acquéreurs potentiels de vos chiots qu'aucune cotation ne pourra être accordée et/ou mentionnée avant 3 générations, la grille de cotation prévoyant « pédigrée complet » à partir du niveau 2,
- Si les critères d'âge sont encore réunis, et si le propriétaire le souhaite, le chien pourra toujours participer à un prochain TAN et obtenir sa mention sur le pédigrée, sans pour autant pouvoir obtenir la cotation 2.

Siège Social : chez Mme Dominique Vessella - Le Vachot - 01320 CHATILLON LA PALUD

Tél. 07 89 61 96 72 – e-mail : d.vessella@orange.fr